

**De:** Accès à l'information - Chaudière-Appalaches  
**Envoyé:** 18 février 2025 14:39  
**À:**  
**Objet:** RE: 200890775\_Recyclage Côté Laflamme Inc.  
**Pièces jointes:** Documents transmis\_Entreprise Recyclage Côté-Laflamme inc.pdf; Articles 53-54.pdf; Avis de recours.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 février dernier, concernant l'entreprise Recyclage Côté Laflamme inc., sise dans la Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland.

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Bureau de la Chaudière-Appalaches /MF**  
Direction de l'accès à l'information  
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Collaboration

Expertise

Rigueur

Leadership

Innovation

Passion



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

Date de l'événement: 92:12:02 Heure: : : DOSSIER: T- 12-92.12.03- 144-  
Org. impl.: Clément Coté  
Adresse : 520, rg. St-Roch, N.D. Aux. Buckland Tel: (418) 789-3362 NO-VILLE: 15280  
Endroit de l'acc.: Idem Nb.diapo: 0

Produit en cause: Feu à ciel ouvert (Fils électriques)  
Etat du Produit L/S/G ? : S Quantités PRECIS: APPROX.:  
NoClass Class ONU(UN) 0 Imp. 0.0 Dév.: 0.0  
\* NA- 0 Rec.: 0.0 SansDev:

CONTAMINATION

Eau Air Sol Explications: Plainte de feu à ciel ouvert.  
\*

Type d'acc.: Rout: Ferro: Marit: Aérien: Réser: Dév.Sauvages: Autres:\*  
Explications: Plainte de feu à ciel ouvert.

Signalé par: art. 53-54 Appel reçu à: 19:20:  
Fin conversation : 19:25:

Organisme: Citoyen Tél: art. 53-54 Date: 92:12:03

PERSONNES PRESENTES SUR LES LIEUX TECHNOLOGIQUE

Sortie (O/N)? N Emission d'un certificat d'urgence ?  
Urgence-Environnement Québec Rendu sur les lieux à: : :  
Quitte les lieux à: : :

Représentant de la cie impliquée:  
Responsables municipaux:  
Autres:

Transféré à: No Cir. X : 0.00 PERIODE DE TRAITEMENT  
IND No Man. Y : 0.00 Int. Ext. \* Comb.

COMPTE RENDU DE L'EVENEMENT

Plainte de feu à ciel ouvert. Le propriétaire, C. Coté, est un récupérateur. Il s'informe s'il peut faire bruler certains types de fils électriques à ciel ouvert (convervation tél. 92/12/05). Non selon r.20, art.22.

Coûts estimés ? 0 Date: 93:02:02  
Par: G.P. Int.: Guy Paradis



No dossier: 7110-12-92-15280-01 ACCIDENT TECHNOLOGIQUE T - 12-92-12-03(144)

Date de l'événement: 92-12-02 Heure: P.M. h     min Nombre de photos:      
 Organisme impliqué: Clement Cote  
 Adresse: 520 r.s. St-Rock, N.D. Auxiliatrice de Buckland Tél.: (418) 789-3362  
 Endroit de l'événement: IDEM Municipalité: N.D. Auxiliatrice de Buckland Code de la mun.: 15280  
 Principal produit en cause: feu à ciel ouvert État du produit L/S/G (S) Quantité: Précise ( ) Approximative ( )  
fil électrique

Non Classé	Classe	UN:
X		NA:

Imp. : \_\_\_\_\_ Dév. : \_\_\_\_\_  
 Réc. : \_\_\_\_\_ Sans dév. : \_\_\_\_\_

CONTAMINATION		
EAU	AIR	SOL
	X	

Sommaire (contamination): Plainte de feu à ciel ouvert

**TYPE D'ÉVÉNEMENT**

Routier ( ) Ferroviaire ( ) Maritime ( ) Aérien ( ) Réservoir ( ) Déversement illégal ( ) Autre (X)

Sommaire (causes) de l'événement: Plainte de feu à ciel ouvert

Signalé par: art. 53-54 Tél.: art. 53-54 Date: 92-12-03  
 Organisme: citoyen Retour d'appel à: 19 h 20 min  
 Fin conversation: 19 h 25 min

**PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX**

Sortie: Oui ou Non (NON) Émission d'un certificat d'urgence ( )  
 Représentant d'Urgence-Environnement: \_\_\_\_\_ Rendu sur les lieux à: \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min  
 Représentant de l'organisme impliqué: \_\_\_\_\_ Quitte les lieux à: \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ min  
 Responsables municipaux: \_\_\_\_\_  
 Autres: \_\_\_\_\_

Transféré à: IND No circ.: \_\_\_\_\_ No de manifeste: \_\_\_\_\_ Période de traitement  
 Zone (M.T.M.): 92-12-03 X: \_\_\_\_\_ Y: \_\_\_\_\_ Int. ( ) Ext. (X) Comb. ( )

Sommaire (Journal des opérations): 92-12-03  
17:35h Appel de Michel Magnan, équipe de garde Urgence Reg 03  
Plainte de brûlage à ciel ouvert de fils électriques au  
520 r.s. St-Rock, Buckland. Plainte: art. 53-54  
art. 53-54  
(verso)

Coûts estimés : \_\_\_\_\_

Signature: Guy Paré Date: 92-12-03

(SUITE)

art. 53-54

DOSS. : 7110-0-92-15280

17:40h Tél chez [REDACTED]

Pas de réponse.

19:20h ; Nouvel appel.

art. 53-54

[REDACTED] n'est pas là.

art. 53-54

me dit que

Clement Côté aurait fait brûler des fils électriques la nuit dernière dans une saôlière. Feu terminé.

92-12-05

15:00h tél chez M. Clement Côté 418-789-3362

M Côté me dit ne pas avoir fait brûler au cours des derniers jours.

Ce pendant M. Côté me dit être un réparateur. Il s'informe si certains types de fils peuvent être brûlés à ciel ouvert. Fils en provenance d'Hydro-Québec?

Je lui dis que il ne peut faire brûler que des branches ou du bois tronçonné à ciel ouvert.

Guy Paradis

Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale  
de Québec

URGENCE  
ENVIRONNEMENT QUÉBEC

COMPTE RENDU D'APPEL

A.R. 12921203

ALERTE  
Direction régionale: 03 Date: 92-12-03  
Heure que le service téléphonique vous a appelé: 17 h 29 min  
Heure que vous avez rappelé le service téléphonique: 17 h 30 min

MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE  
art. 53-54  
NOM: [REDACTED] FONCTION: citoyen  
ORGANISME: [REDACTED] ADRESSE: St-Damien de Buckland  
NO. TÉLÉPHONE: [REDACTED] art. 53-54 VILLE: Buckland  
MESSAGE: Signal qu'il y a du bruitage de fil pour le cuivre au 520 rg St-Roch à Buckland

TYPE D'ACC: Rout:  Fer:  Mart:  Aéri:  Réo:  Dév. Sauv:  Glis. Ter:  Inon:  Autres:   
Explication:  
No de la ville où a eu lieu l'événement: (15310)  
Nom de la ville: St-Damien de Buckland

TRAITEMENT DES ACCIDENTS  
Heure que vous avez appelé le plaignant:      h      min FIN:      h      min  
Explications additionnelles: Le cas a été réglé par le plaignant

TRANSFERT Immédiat:  Différés:  Date:     

No région: 12 Heure que vous avez appelé: 17 h 33 min  
Nom de la personne: Guy Paradis Heure du retour d'appel: 17 h 40 min  
Transféré (nom du service): URB  
Commentaires:

TRAITEMENT TERMINÉ À: 17 h 46 min  
Par: MICHAEL MAGNAN  
PÉRIODE DE TRAITEMENT  
Int.      Ext. 30 Comb.     

Signature: Michael Magnan  
1650 rue Sir-Louis-Jetté  
Québec (Québec) G1S 2W3  
Téléphone: (418) 644-6660  
Télocopieur: (418) 643-8992



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N° Référence: 7110-12-98-19010-01

T-12-98-09-21 (124)

Date de l'événement : 98-09-21		Heure :	Nombre de photo : 1	
Organisme impliqué :		RECYCLAGE COTÉ LAFLAMME	Tél: (418)- 789-2169	
Adresse :		520, CHEMIN ST-ROCH	Poste:	
Ville :		NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND	Code postal :	
Endroit de l'événement :		520, CHEMIN ST-ROCH <i>Rosaline Bouché</i>	Code S.P :	
Ville de l'événement :		NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND	No de la ville : 19010	
Principal produit en cause :		BOIS, CARTON ( <i>grubje</i> )	État du produit : SOLIDE	
Non Classé	Classé	U.N:	Quantité :	Imp : L
X		N.A:		Dév : L
				Rec : L
SECTEUR:		MIXTE RURAL FORESTIER	Aspects Humains	
IMPACT:		AIR	Sans objet : X	
TYPE D'ÉVÉNEMENT :		AUTRES	Évacués:	
Sommaire (cause de l'événement) :		IL Y A EU BRULAGE DE RÉSIDUS DE BOIS ET DE CARTON.	Blessés:	
Signalé par: JEAN-FRANÇOIS DION		Origine M.E.F. ( N )	Traités imm :	
Organisme: INSPECTEUR MRC BELLECHASSE			Hospitalisés :	
Tél.: <b>art. 53-54</b>		Date : 98-09-21	Décédés:	
<b>PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX</b>				
Sortie:		oui ou non ( O )	Rendu sur les lieux à: 16H10	
Urgence-Environnement :		ROBERT LABRIE	Quitte les lieux à: 16H30	
Représentant de l'organisme impliqué :			Temps total: 120	
Responsables municipaux :			Nbre de sorties: 1	
Autres :		JEAN-CLAUDE AUBÉ	Catégorie: ( 1 )	
Transféré à <b>IND</b>		Zone (M.T.M.): _____ X: _____ Y: _____	Demande d'exécution de travaux : ( N )	
			Émissions 115.1 : ( N )	
			Fonds d'urgence : N	
			Per.traitement : INTERNE	
<b>Rapport :</b>				
<p>16 h 10 : Arrivée sur les lieux, il y a une légère fumée blanche qui s'émane d'un petit tas de cendre. Je constate qu'il y a des résidus de bois et de carton ainsi que des attaches en métal.</p>				

Signature : *Robert Labrie*

Date : 28/09/98

Les propriétaires de l'entreprise de recyclage ne sont pas là ceux-ci sont locataire du bâtiment où se trouve l'entreprise. Je rencontre M. Jean-Claude Aubé, le mari de la propriétaire du bâtiment ainsi que du terrain, celui-ci m'a dit qu'il n'a pas vu du plastique brûlé n'ayant d'odeur désagréable.

16 h 30 : Départ des lieux

98-09-22

9 h 45 : Je téléphone à Stéphane Laflamme, je lui ai dit que le brûlage à ciel ouvert est interdit pour brûler ses déchets. Il m'a répondu que la municipalité lui a donné un permis de brûlage.

10 h 00 : Je téléphone à Mario Corriveau, inspecteur municipale, celui-ci m'a dit qu'il a déjà donné un permis pour du brûlage mais seulement lorsqu'il le prévenait de la journée où il y a du brûlage. Il m'a pas eu de demande pour du brûlage ce jour là.

Rabin M. 98/09/22

98.10.15

11 h 00 tel à Jocelyne Morneau, sec. Trés. de la Muen. de Beekland (789-3119)  
 Je lui dis que la municipalité ne doit pas émettre de permis de brûlage quand il s'agit de brûlage de déchets car cela est interdit par nos règlements. Elle est d'accord avec ça et en parle à l'inspecteur municipal.  
 D'ailleurs selon Mme Morneau, la municipalité a avisé à plusieurs reprises Recycleo Côte et Solenne de cesser de faire brûler des déchets. Ils ont en conséquence pour la récupération des déchets et la qualité est faite régulièrement pour l'envie au L.F.S.

~~789-3119~~  
 Recommandations : Envoyer le dossier aux enquêteurs pour étaler la preuve

Guy Parochi



N/D : 7110-12-98-19010-01 (7-12-98.09.21-124)

Identification : Recyclage Côté Jo-Flamme  
Banc Kland, brûlage de déchets

Photo : 1 Date : 98.09.21

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



Photo : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Photo : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



### ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-1-99-19010-01

T-12-1999-09-08 -123 \*

Date événement: 199-09-08      Heure événement: 9:30  
 Organisme imp: RECYCLAGE COTÉ ET LAFLAMME INC  
 Adr organisme: 520, RANG ST-ROCH  
 Ville organisme: NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND  
 Endroit événement: 520, RANG ST-ROCH  
 Ville événement: NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND  
 Produit en cause: BOIS DE PALETTE ET BOITE DE CARTON (brûlage)

Nb photo: 3  
 Tel organisme: 418 789-2169  
 Poste:  
 Code postal: G0R 1G0  
 Code sp:  
 No ville: 19010  
 État du Produit: SOLIDE

Non class	N
Classe:	
ONU:	

Quantité:  
 Impliqué:  
 Déversé:  
 Récupéré:

**Aspects humains**

Sans objet: X  
 Évacué:  
 Blessé:  
 Traité:  
 Hospitalisé:  
 Décédé:

**SECTEUR:** RURAL

**IMPACT:** AIR

**TYPE D'ÉVÈNEMENT:** (INCENDIE) AUTRE

**SOMMAIRE:** BRÛLAGE DE DÉCHETS TEL QUE : BOIS DE PALETTE, CARTON ET PLASTIQUE D'EMBALLAGE

Signalé: MARIO CORRIVEAU      Signalé par le MEF: NON      Retour appel: 10:40  
 Organisme: EMPLOYÉ MUNICIPALE      Fin conversation: 10:45  
 Téléphone: 418 789-3119      Date: 1999-09-08

### PERSONNES PRÉSENTE SUR LES LIEUX

Sortie: O      Heure arrivée: 13:00  
 Environnement: CHARLES BOLDUC      Heure départ: 14:20  
 Org impliqué: CHRISTIAN COTÉ ET STÉPHANE LAFLAMME      Temps total: 210  
 Municipale: MARIO CORRIVEAU      Nbs sortie: 1  
 Autres:      Catégorie: 1  
    Demande travaux: NON  
    Émission 115: NON  
    Fonds urgence: NON  
    Per Traitement: C

Transféré: IND      Zone:      X:      Y:

\* autre T-12-98-09-21-124  
 Joss:

Signature: Charles Bolduc

Date: 99-09-09



## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

No Référence: 7110-1-99-19010-01

T-12-1999-09-08 -

Rapport détaillé: Le 8 septembre 1999

10 h 40 Claude Foucault me transfère une plainte que la municipalité de Buckland lui avait transmise. On nous informe que la compagnie Recyclage Coté et Laflamme inc font brûler du plastique sur leur terrain.

J'ai tenté à plusieurs reprises de communiquer avec la municipalité de Buckland mais sans succès.

11 h 30 Départ du bureau de Ste-Marie.

12 h 30 Arrivé à Buckland et rencontre avec Mario Corriveau à 13 h 00. Il dit que l'information provient d'un citoyen. Il mentionne que ce n'est pas la première fois que cela arrive. Le ministère a dû intervenir au moins une fois dans le passé.

13 h 40 Arrivé chez Recyclage Coté et Laflamme inc situé au 520, rang St-Roch (route 279), soit entre Buckland et St-Damien. J'ai rencontré les propriétaires soit Christian Coté et Stéphane Laflamme. Je me suis présenté et leur ai informé du but de ma visite. Ils m'ont dit qu'ils étaient en train de faire brûler des palettes de bois et des boîtes de carton. J'ai vérifié le tas qui brûlait et constaté qu'il avait effectivement des palettes de bois et des boîtes de carton qui brûlaient. J'ai cependant constaté qu'il y avait du plastique en fusion qui coulait à l'extérieur du feu. Ils soutiennent que c'est du plastique d'emballage qui se trouvait dans les piles de carton. Ils disent qu'il n'y en a pas beaucoup. Ils tentent donc de me montrer le plastique qui se trouvait dans une des piles. Je leur ai dit qu'ils n'étaient autorisés à faire brûler du plastique. Ils m'ont répondu en disant qu'ils demanderaient à leur personnel de faire attention à l'avenir afin de ne pas insérer du plastique d'emballage dans les piles. Je leur ai fait savoir également qu'il était possible qu'ils ne puissent pas faire brûler des boîtes de carton. Je leur ai dit que je vérifierais auprès du ministère et qu'ils en seraient informés

Finalement ils m'ont dit que le ministère n'avait jamais mis les pieds chez eux et qu'ils avaient obtenu un permis de brûlage de la municipalité ce printemps.

14 h 20 Départ des lieux et communication avec la secrétaire municipale. Elle mentionne que la municipalité n'a jamais délivré de permis à cette compagnie pour effectuer du brûlage à ciel ouvert et aucune demande ne leur a été faite.

Le 9 septembre 1999, après avoir obtenu les renseignements voulus, j'ai communiqué avec la compagnie Recyclage Coté et Laflamme inc et j'ai informé Stéphane Laflamme qu'ils n'étaient aucunement autorisés à faire brûler des déchets tel que du bois de palette et des boîtes de carton.

note: Il semble que la cie fasse de la récupération de plastique en provenance d'IPZ plastique  
une visite du service industriel serait nécessaire  
M.P. coordonnateur

Signature:

Date: 99-09-09



N/D : 7110-1-99-19010-01  
Identification : RECYCLAGE CÔTÉ ET LAFLAMME inc  
BUCKLAND

Photo : 1 Date : 99.9.8

Notes : Brûlage des  
déchets.

Écoulement des  
matières de plasti-  
que en fusion



Photo : 2 Date : 99.9.8

Notes : Palettes de bois  
à faire brûler



Photo : 3 Date : 99.9.8

Notes : Cartons et  
palettes de bois  
à faire brûler  
Plastique d'embal-  
lage au travers  
des cartons.



*Chaudoin - Haffar*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-04473-00 DATE DE RÉDACTION : 99 / 11 / 23  
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99 / 11 / 18 HEURE : - Arrivée : 11<sup>20</sup>  
A M J - Départ : 12<sup>05</sup>

INSPECTEUR / INSPECTRICE : SERGE TURCOTTE

ACCOMPAGNÉ DE : STEVENS PERRON

LIEU INSPECTÉ : Recyclage Côté Lafframme inc  
520 Rang St-Roch  
Notre-Dame-Aux-Érables de Beauport  
GOR 160  
ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [ ] non [x]

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
<u>Marie Corriveau</u>	<u>789-3119</u>
<u>employé municipal</u>	

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>Christian Côté, Copropriétaire</u>	<u>789-2169</u>
	<u>Stéphane Lafframme</u>	<u>"</u>

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [ ] CROQUIS [ ] PLANS [ ] CARTES [ ]  
Nombre \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ  
2. \_\_\_\_\_

BUTS : Vérifier la conformité environnementale  
des activités de l'entreprise

N/DOSSIER : 7610-12-01-04473-00

DATE : 99-11-22

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (SUITE)

Cette inspection fait suite à une intervention d'urgence Environnement concernant le brûlage de déchets à ciel ouvert.

Ainsi lors de cette inspection j'ai constaté qu'il n'y avait pas de brûlage et je n'ai pas remarqué d'indices pouvant laisser croire à de telles activités.

Les propriétaires m'ont expliqué qu'ils sont en opérations de puis trois ans et qu'ils se spécialisent dans la récupération des matières plastiques qu'ils transforment en copeaux et qu'ils revendent à d'autres entreprises.

Il n'y a pas de lavage des matières plastiques et il n'y a pas d'émissions à l'atmosphère. Aussi les opérations ne sont pas bruyantes et les déchets générés telles les sciures de plastique sont évacués dans un lieu d'enfouissement autorisé.

Enfin l'exploitation de cette entreprise n'est pas soumise à l'application de l'article 22 de la loi

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-04473-00

DATE DE RÉDACTION : 99 / 11 / 22  
A M J

3. CONCLUSION

*Aucune infraction n'a été observée lors  
de cette inspection*

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7616-12-01-04473-00 DATE DE RÉDACTION : 99 / 11 / 22  
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Fermer le dossier

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : SERGE TURCOTTE *Serge Turcotte* 99 / 11 / 22  
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

-----  
-----  
-----  
-----  
-----



N/D : 7610-12-01-04473-00

Identification : Recyclage C&E Lafontaine inc  
Beekland

Photo : 1 Date : 99-11-18

Notes : Vue des fagots de  
bois et sacs de  
plastique entreposés  
dans la cour



Photo : 2 Date : 99-11-18

Notes : Vue des contenants  
à déchets à l'avant  
de la bâtisse



Photo : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Notes : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

No Référence: 7110-12-01-19010-01-

T-12-2001-05-29 - 61

Date événement: 2001-05-29    Heure événement:  
 Organisme imp: RECYCLAGE COTÉ LAFLAMME INC.    Nb photo: 3  
 Adr organisme: 520 RANG ST-ROCK    Tel organisme: 418-789-2169  
 Ville organisme: NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND    Poste:  
 Endroit événement: COUR ARRIÈRE DE RECYCLAGE CÔTÉ LAFLAMME, 520 RANG ST-ROCH    Code postal:  
 Ville événement: NOTRE-DAME-AUXILIATRICE-DE-BUCKLAND    Code sp:  
 Produit en cause: DÉCHETS DIVERS (BRÛLAGE)    No ville: 19010  
 État du Produit: SOLIDE

Non classé:	X
Classe:	
ONU:	

Quantité: APPROXIMATIVE  
 Impliqué:  
 Déversé:  
 Récupéré:

**Aspects humains**

Sans objet: X  
 Évacué:  
 Blessé:  
 Traité:  
 Hospitalisé:  
 Décédé:

**SECTEUR:** RURAL

**IMPACT:** AIR

**TYPE D'ÉVÈNEMENT:** AUTRES

**SOMMAIRE:** BRÛLAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

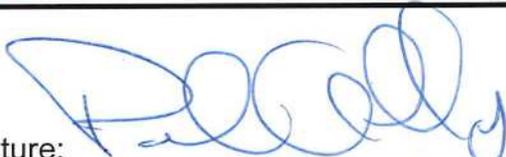
Signalé: ANONYME    Signalé par le MEF: NON    Retour appel: 17H15  
 Organisme:    Fin conversation: 17H20  
 Téléphone:    Date: 2001-05-29

**PERSONNES PRÉSENTE SUR LES LIEUX**

Sortie: OUI    Heure arrivée: 18H30  
 Environnement: PAUL-ANDRÉ GUAY    Heure départ: 19H15  
 Org impliqué: CHRISTIAN COTÉ, PROPRIÉTAIRE    Temps total: 225  
 Municipale:    Nbs sortie: 1  
 Autres:    Catégorie: 1  
 Demande travaux: NON  
 Émission 115: NON  
 Fonds urgence: NON  
 Per Traitement: EXTERNE

Transféré: **IND**    Zone: X:    Y:    Datum: NAD83

Signature: \_\_\_\_\_



Date: 4 juin 2001



**ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

No Référence: 7110-12-01-19010-01-

T-12-2001-05-29 - 61

Rapport détaillé: 2001-05-29 17H15 APPEL DE LA CENTRALE

PLAINTÉ RELATIVE AU BRÛLAGE DE RÉSIDUS DIVERS, DONT DU PLASTIQUE. JE CONTACTE LE PLAIGNANT QUI ME DIT QUE C'EST UN RÉCUPÉRATEUR QUI FAIT BRÛLER DES PALETTES DE BOIS, DU CARTON ET DU PLASTIQUE. IL ME PRÉCISE QUE NOUS SOMMES DÉJÀ RENDU SUR PLACE POUR LA MÊME PROBLÉMATIQUE. JE ME RENDS SUR PLACE APRÈS UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE AVEC GUY PARADIS, COORDONNATEUR.

ARRIVÉ SUR PLACE À 18H30. JE CONSTATE QUE DES RÉSIDUS BRÛLENT À L'ARRIÈRE DE L'USINE. JE REMARQUE LA PRÉSENCE DE PALLETES DE BOIS, DE CARTON ET DE PLASTIQUE D'EMBALLAGE. LES RÉSIDUS SONT PRATIQUEMENT TOUS BRÛLÉS. JE RENCONTRE M.COTÉ. JE LUI DEMANDE D'ÉTEINDRE LE FEU. FAUTE D'EAU ET DE SABLE, IL RETIRE DU FEU CE QUI EST POSSIBLE AVEC UN TRACTEUR MUNIE D'UNE FOURCHE. IL ME DIT QUE LA PLUPART DES PALLETTE ET LE CARTON SONT RÉCUPÉRÉS MAIS QUAND LES PALLETES NE SONT PAS RÉUTILISABLES ET QUE LE CARTON EST MOUILLÉ, PERSONNE NE VEUT RÉCUPÉRER LE MATÉRIEL. IL ME DIT QUE LES SITES D'ENFOUISSEMENT ET LES DMS N'EN VEULENT PAS. JE LUI PRÉCISE QU'IL EST INTERDIT DE BRÛLER AUTRE CHOSE QUE DES BRANCHES.

JE QUITTE LES LIEUX À 19H15

PAR: PAUL-ANDRÉ GUAY, INTERVENANT

\*: AUTRES DOSS.: T-12-99-09-08-123  
 T-12-98-09-21-124

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

4/06/01



N/D : 7110-12-01-19010-01  
Identification : Recycle Côte-Lafamme inc.

Photo : 1 Date : 29/05/01

Notes :

Vue globale



Photo : 2 Date : 29/05/01

Notes :

Vue rapproché



Photo : 3 Date : 29/05/01

Notes :

Débris sorties  
du feu.



# Québec

Ministère  
de l'Environnement

## COMPTE RENDU D'APPEL

A.R. / 2 - 2001 0529 -0653( )

<b>ALERTE</b>			
Reçue par : <u>SOS</u>	Heure que le service téléphonique vous a appelé : _____ h _____ min		
Date <u>2001-05-29</u>	Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : _____ h _____ min		
<b>MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE</b>			
Nom : _____ art. 53-54	Fonction : _____		
Organisme : _____ art. 53-54	Adresse : _____		
No téléphone _____	Ville : <u>Buckland</u>		
Message : _____			
<b>TYPE D'ÉVÈNEMENT</b>			
Aérien <input type="checkbox"/>	Bris d'équipement <input type="checkbox"/>	Carcasse <input type="checkbox"/>	Déversement illégal <input type="checkbox"/>
Ferroviaire <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Incendie <input checked="" type="checkbox"/>	Inondation embâcle <input type="checkbox"/>
Inondation eau claire <input type="checkbox"/>	Inondation Frasil <input type="checkbox"/>	Manutention <input type="checkbox"/>	Maritime <input type="checkbox"/>
Pluie diluvienne <input type="checkbox"/>	Réservoir <input type="checkbox"/>	Routier <input type="checkbox"/>	Tornade <input type="checkbox"/>
Travaux illégaux <input type="checkbox"/>	Autres <input checked="" type="checkbox"/>		
Explication : <u>Individu qui fait brûler du</u>			
Nom de la ville : <u>Buckland</u>		No de la ville : <u>19010</u>	
<b>TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT</b>			
Heure que le plaignant vous a appelé :		Début : <u>17</u> h <u>12</u> min	Fin : <u>17</u> h <u>13</u> min
Explications additionnelles : <u>Plastique et autres débris.</u>			
<u>Rang St. Rock</u>			
<b>TRANSFERT (O/N) <u>0</u></b>			
Immédiat : <input checked="" type="checkbox"/>		Différé : _____	
Date : _____			
No de région : <u>12</u>	Heure que vous avez appelé : <u>17</u> h <u>14</u> min		
Nom de la personne : <u>P. A. Guay</u>	Heure du retour d'appel : <u>17</u> h <u>18</u> min		
Transféré à (service ou code) : <u>VRC</u>			
Commentaires _____			
<b>TRAITEMENT TERMINÉ À : <u>17</u> h <u>29</u> min</b>			
Période de traitement : Int _____		Ext <input checked="" type="checkbox"/> Comb _____	

Signature : [Signature] Date : 2001-05-29

Direction régionale de la Capitale Nationale  
Urgence Environnement Québec  
9530, rue de la Faune  
Charlesbourg (Québec) G1G 5H9

Téléphone : 24 hres. (418) 643-4595  
Télécopieur : (418) 622-3014  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>



Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation

CERTIFIÉ LC 034 525 048

Sainte-Marie, le 16 juillet 2001

Monsieur Christian Coté  
Recyclage Côté Laflamme inc.  
520, rang St-Roch  
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (Québec) G0R 1G0

N/Réf. : 7110-12-01-19010-01  
120010346

Objet : Brûlage de déchets à ciel ouvert

---

Monsieur,

À la suite d'une inspection faite le 29 mai dernier, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, il apparaît que vous avez commis les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Avoir déposé des déchets dans un endroit non autorisé à cet effet;
  - Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Q-2);  
. article 66.
2. Avoir fait brûler des déchets à ciel ouvert;
  - Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r.20);  
. article 22.

Nous vous demandons donc de ne plus faire à l'avenir de feu de déchets et d'aller porter ceux-ci dans un endroit d'élimination autorisé, tel le lieu d'enfouissement sanitaire de votre région.



Direction régionale de la Chaudière-Appalaches  
Service industriel, municipal et hydrique

700, rue Notre-Dame Nord, bureau E  
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9

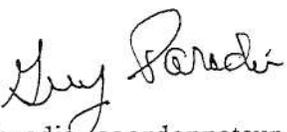
Téléphone : (418) 386-8000  
Télécopieur : (418) 386-8080  
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>  
Courriel : [dr12@menv.gouv.qc.ca](mailto:dr12@menv.gouv.qc.ca)

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec moi au numéro de téléphone suivant : (418) 386-8000, poste 253.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

GP/cp

  
Guy Paradis, coordonnateur  
Urgence-Environnement

c.c. Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland